



# Orientations Stratégiques du Partenariat Français pour les Déchets

Document préparé avec les contributions des membres entre juin et septembre 2023

Document modifié puis adopté  
lors de l'AG du 6 oct 2023

10/10/2023





## TABLE DES MATIERES

<b>Mission et Vision .....</b>	<b>2</b>
<b>Ambition et impacts désirés .....</b>	<b>2</b>
<b>1. L'évolution des cadres internationaux .....</b>	<b>2</b>
Impact #1 – le sujet des déchets, y compris la prévention, l'éco-conception, la collecte, le recyclage (valorisation matière), la valorisation énergétique des déchets non recyclables et le traitement des déchets résiduels est pleinement intégré dans les plans nationaux de mise en œuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Un objectif dédié aux déchets est établi dans l'agenda qui sera retenu post-2030. Des engagements contraignants sont pris par les Etats membres sur la mise en œuvre des facteurs de succès d'une gestion des déchets économiquement viable, socialement et environnementalement responsable. 3	
<b>2. L'ouverture des opportunités d'innovation institutionnelles, sociales et technologiques s'ouvrent .....</b>	<b>3</b>
Impact #2 – des innovations spécifiques à chaque contexte local, sont financées et mises en œuvre par des parties-prenantes publiques et privées en réponse à une vision commune sur la contribution de la gestion des déchets à l'Agenda 2030. Ces innovations peuvent être institutionnelles, sociales et/ou technologiques.....3	
<b>3. La connaissance et reconnaissance des savoir-faire français à l'international .....</b>	<b>3</b>
Impact #3 – Les retours d'expériences et les différentes solutions des acteurs français des déchets (prévention, éco-conception, collecte, recyclage, valorisation énergétique des déchets non recyclables et le traitement des déchets résiduels) sont collectivement valorisés par le PFD et ses membres dans des événements internationaux. 4	
<b>Nos actions stratégiques pour la mise en œuvre de ces ambitions 4</b>	
<b>A - Porter le plaidoyer des acteurs français du déchet dans les instances internationales.....</b>	<b>4</b>
<b>B - Partager les retours d'expériences et savoir-faire des acteurs français vers l'international .....</b>	<b>5</b>

### Annexe 1 : Plaidoyer principal et thématique





## Mission et Vision

La mission du Partenariat Français pour les déchets Coordonner et amplifier la voix des acteurs Français des déchets afin de porter un plaidoyer en Europe et à l'international pour : la collecte, le traitement et la valorisation des ressources présentes dans les déchets, en promouvant une économie sobre et plus circulaire pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.

La bonne gestion des déchets produits contribue à l'ensemble des objectifs de développement durable, en particulier sur l'éradication de la pauvreté (ODD 1), faim « zéro » (ODD 2), bonne santé et bien-être (ODD 3), eau propre et assainissement (ODD 6), énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), travail décent et croissance économique (ODD 8), industrie, innovation et infrastructure (ODD 9), inégalités réduites (ODD 10), villes et communautés durables (ODD 11), consommation et productions responsables (ODD 12), changement climatique (ODD 13), vie aquatique (ODD 14), vie terrestre (ODD 15).

La vision pour mettre en œuvre la mission est d'accompagner deux transitions globales parallèles

- La gestion économiquement viable, écologiquement et socialement responsable de tous les déchets au bénéfice de tous les pays
- « Zéro Gaspillage » – *développer la sobriété et la circularité pour réduire les volumes de déchets et transformer en ressources tous ceux qui restent*

*Par ses actions internationales le Partenariat français pour les déchets accompagne les acteurs français du déchet dans leur contribution à la transition mondiale vers 100 % de déchets collectés et traités et le « Zéro Gaspillage » – il s'agit de développer la sobriété et circularité pour réduire les volumes de déchets et transformer en ressources tous ceux qui restent. Cela nécessite une coordination avec les cadres internationaux qui se mettent en place.*

## Ambition et impacts désirés

### 1. L'évolution des cadres internationaux

Le PFD, par ses actions, a pour ambition de contribuer à faire évoluer les cadres internationaux pour intégrer l'importance de la gestion des déchets dans l'atteinte des ambitions de développement durable. Ces cadres internationaux sont basés sur une recherche de consensus entre l'ensemble des pays membres et donc une opportunité de développer une vision commune de l'avenir. Ils sont aussi les précurseurs des orientations et réglementations européennes et françaises à venir qui impactent le quotidien des acteurs français des déchets.





Impact #1 – le sujet des déchets, y compris la prévention, l'éco-conception, la collecte, le recyclage (valorisation matière), la valorisation énergétique des déchets non recyclables et le traitement des déchets résiduels est pleinement intégré dans les plans nationaux de mise en œuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Un objectif dédié aux déchets est établi dans l'agenda qui sera retenu post-2030. Des engagements contraignants sont pris par les Etats membres sur la mise en œuvre des facteurs de succès d'une gestion des déchets économiquement viable, socialement et environnementalement responsable.

- Mesure de l'Impact #1.1 : suivi des événements internationaux dans lesquels le PFD partage son plaidoyer.
- Mesure de l'Impact #1.2 : L'agenda retenu post-2030 inclut un objectif dédié aux déchets

## 2. L'ouverture des opportunités d'innovation institutionnelles, sociales et technologiques s'ouvrent

La gestion des déchets économiquement viable, socialement et environnementalement responsable nécessite d'investir dans la prévention, l'éco-conception, la collecte, le recyclage (valorisation matière), la valorisation énergétique des déchets non recyclables et le traitement des déchets résiduels. Afin d'atteindre nos objectifs de développement durable et de maîtriser l'impact économique et sociétale de la réduction du volume de déchets en lien avec la croissance économique et l'emploi, des changements de paradigmes s'imposent et induisent des innovations institutionnelles, sociales et technologiques. Le PFD, par ses actions, a pour ambition de contribuer à faire émerger ces changements de paradigmes et à ouvrir les opportunités d'innovation institutionnelles, sociales et technologiques.

Impact #2 – des innovations spécifiques à chaque contexte local, sont financées et mises en œuvre par des parties-prenantes publiques et privées en réponse à une vision commune sur la contribution de la gestion des déchets à l'Agenda 2030. Ces innovations peuvent être institutionnelles, sociales et/ou technologiques.

- Mesure de l'impact #2.1 : fiches sur les solutions innovantes mise en œuvre par les acteurs français ou internationaux, afin que la gestion des déchets contribue au mieux aux objectifs de l'Agenda 2030.

## 3. La connaissance et reconnaissance des savoir-faire français à l'international

La France a mis en œuvre de nombreuses solutions pour répondre aux besoins de la gestion des déchets, mais elles sont peu connues à l'international. Partager d'avantage cette expérience peut avoir un effet catalyseur et accélérateur afin de promouvoir les changements nécessaires au niveau mondiale pour que la gestion des déchets contribue aux objectifs de





développement durable de l'Agenda 2030. Ces solutions portent sur des sujets institutionnels, technologiques, de gouvernance, de modes contractuels, ou encore d'innovations sociales ou techniques. Le PFD, par ses actions, a pour ambition de contribuer à faire connaître ces solutions.

**Impact #3 – Les retours d'expériences et les différentes solutions des acteurs français des déchets (prévention, éco-conception, collecte, recyclage, valorisation énergétique des déchets non recyclables et le traitement des déchets résiduels) sont collectivement valorisés par le PFD et ses membres dans des évènements internationaux.**

- Mesure de l'impact #3.1 : fiches sur les retours d'expérience et solutions mise en œuvre par les acteurs français partagées sur le site du PFD et lors d'évènements
- Mesure de l'impact #3.2 : Nombre d'évènements où les savoir-faire français sont partagés

## Nos actions stratégiques pour la mise en œuvre de ces ambitions

### A - Porter le plaidoyer des acteurs français du déchet dans les instances internationales

Le plaidoyer se structure autour de la contribution de la gestion des déchets à l'agenda 2030, avec 4 thématiques qui orientent vers des instances différentes au sein desquelles porter les messages clés. La gestion des déchets contribue en effet à atteindre :

- Les engagements sur l'ensemble des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, en prenant en compte les compromis à faire entre certains objectifs économiques, sociaux et environnementaux (approche holistique des ODD). Ces engagements sont portés par l'ONU.
- Les engagements d'atténuation du Changement Climatique (ODD 13) et sur la nécessaire prise en compte des besoins d'adaptation. Ces engagements sont portés par l'UNFCCC.
- Les engagements sur les services de bases dans les villes et communautés durables (ODD 6, 7, 11). Ces engagements sont portés par UN-Habitat et le secteur de l'eau à travers le Forum Mondial de l'Eau et d'autres organisations internationales telles que IWA, IWRA, Stockholm Water Week.
- Les engagements sur la protection de la nature et de la santé grâce à la maîtrise des pollutions induites (ODD 3, 14, 15). Ces engagements sont portés par UNEP à travers le Secrétariat de la Convention de Bale et la COP Biodiversité.

A plus long terme, le PFD ajoutera le sujet des modèles économiques et financiers qui permettront de transformer l'industrie et la consommation. Ces sujets sont portés lors des





sommets de Davos et auprès des décideurs publics dans le cadre des instances internationales (FMI, Banque Mondiale, G7, G20...).

Le niveau européen est un niveau stratégique. Les engagements internationaux sont pris en fonction de la position de l'Europe et se traduisent par la suite en orientations et directives européennes. A moyen terme, le plaidoyer du PFD sera porté auprès des instances européennes pour une meilleure prise en compte de la réalité de terrain en France.

Cette action stratégique s'articule en 3 points :

1. Etablir et mettre à jour annuellement notre vision 2050 sur 5 sujets fondamentaux :
  - a. Collecte et salubrité,
  - b. Recyclage (Valorisation matière),
  - c. Valorisation énergie,
  - d. Economie circulaire,
  - e. Gouvernance et financement

Cette vision inclut le bilan sur la situation actuelle, le changement désiré, et les rôles et responsabilités des différents acteurs de ce changement.

Dans un deuxième temps, nous sortirons éventuellement le sujet prévention de celui sur l'économie circulaire.

2. Définir une stratégie d'action bi-annuelle à mettre en œuvre pour avoir les impacts désirés dans chacune des 4 thématiques et instances associées
3. Développer les outils nécessaires à l'action : side-events, publications, séminaires, retraites (off-site pour mener une réflexion de fond), visites, articles de presse, clip vidéo , etc...

## **B - Partager les retours d'expériences et savoir-faire des acteurs français vers l'international**

Les savoir-faire français sont nombreux autour des sujets institutionnels, technologiques, de gouvernance, de modes contractuels, ou encore d'innovations sociales ou techniques pour une gestion des déchets plus responsable. Ils sont cependant encore trop peu connus à l'international.

Cette action stratégique s'articule en 3 points :

1. Rassembler les retours d'expérience de nos membres sur les sujets institutionnels, technologiques, de gouvernance, de modes contractuels, ou encore d'innovations sociales ou techniques ;
2. Faire le lien entre les retours d'expérience et le plaidoyer porté, afin de les rendre plus visibles et de renforcer la portée du plaidoyer ;
3. Développer les outils nécessaires pour faciliter le partage de ces expériences par l'ensemble des membres dans leur activités internationales ;
4. Identifier les savoir-faire étrangers et enrichir celui des acteurs français.





# Annexe 1 : Plaidoyer principal et plaidoyers thématiques

## 1. Plaidoyer principal : Faciliter l'atteinte de tous les ODD

La question des déchets est centrale et fondamentale dans l'atteinte globale des ODD. Elle est un indicateur transversal de notre capacité à nous développer durablement. Pourtant il n'y a pas d'ODD spécifiques aux déchets. L'ODD 11 les cite en confiant cette question aux autorités locales. L'ODD 12 les intègre sous l'angle de la production responsable et du recyclage. Ainsi la question des déchets est explicite dans l'agenda 2030 à travers 2 perspectives :

- Celle de notre capacité à réduire nos besoins, à réduire le gaspillage, et à produire des matières premières issues du recyclage (ODD12), mais sans aller jusqu'à questionner la structure de l'économie elle-même pour laquelle l'action des Etats est nécessaire pour la transition vers la sobriété couplée à une économie circulaire intensifiant les différentes étapes des usages de la matière ;
- Celle de l'impact des villes et communautés (ODD 11) lié à une collecte et un traitement défaillant responsable de pollutions (de l'air, de l'eau et des sols) ainsi que des blocages du drainage urbain, augmentant les risques d'inondation et de transmission de maladies, mais sans que ces risques ne soient explicitement mentionnés.

Cependant, la question des déchets est centrale dans l'atteinte de presque tous les ODD :

- L'objectif de fournir de **l'eau potable saine** à plus de 7 milliards d'habitants sur terre ne sera atteint que si les déchets sont collectés et traités partout dans le monde.
- La **pollution de l'air, de l'eau et des sols** par les plastiques n'arrêtera d'augmenter que si les déchets sont collectés et traités partout dans le monde.
- **Les émissions de GES** diminueront de manière drastique si nous éliminons le gaspillage – il s'agit de développer la sobriété et la circularité pour réduire les volumes de déchets et transformer en ressources tous ceux qui restent.

Mais aussi...

La question des déchets est un **impératif de salubrité et d'hygiène publique**. Elle a des impacts sur la **santé des populations** (ODD 3) si elle n'est pas gérée au quotidien par les opérations de nettoyage et de collecte, permettant d'éviter les épidémies, mais aussi les pollutions diffuses de l'eau, du sol et de l'air qui entraînent des problèmes de santé chroniques ou aiguës ;

La question des déchets a des impacts sur la pauvreté dans le monde. Si l'ODD 1 mentionne l'accès au service de base pour tous, il ne mentionne pas spécifiquement l'accès à un service





de gestion des déchets, ni le secteur informel impliqué dans la gestion des déchets et l'ambition de transition de ce secteur ;

La question des déchets a des impacts sur l'accès à **l'éducation** (ODD 4) du fait du nombre important d'**enfants** impliqués dans le recyclage informel, avec de plus des risques élevés pour leur santé, ainsi que sur l'autonomisation des femmes (ODD 5) qui sont souvent impliquées également dans ce recyclage ;

La question des déchets est une opportunité pour **réduire la faim** dans le monde (ODD 2), en limitant le gaspillage alimentaire par une approche de prévention, d'organisation logistique et de réglementation, mais aussi en produisant des biofertilisants par la valorisation des déchets organiques et en permettant une gestion optimisée de la qualité des sols (fixation du carbone dans le cadre du retour au sol, prévention des pollutions associées à une mauvaise gestion des déchets) ;

La question des déchets est en soit un indicateur de progression de notre capacité à **préserver nos ressources** naturelles terrestres (ODD 14) et aquatiques (ODD 15), ainsi que la préservation des ressources en eau en qualité et quantité (ODD 6) et la réduction de consommation d'énergie (ODD 7) nécessaire à la production et au transport des biens avant qu'ils ne deviennent déchets ; le développement de la production de matières premières issues du recyclage est une immense opportunité pour préserver les ressources naturelles : elle passe par des incitations amont (collecte, tri) et aval pour l'incorporation majoritaire de matières premières issues du recyclage dans tous les processus de production.

La question des déchets est aussi une opportunité pour **produire de l'énergie** localement (ODD 7) à partir des matériaux non réutilisables ou recyclables, ainsi qu'à partir de la matière organique non-consommable. Ces opportunités doivent être encadrées par des contrôles sur les émissions des installations industrielles ou artisanales utilisant les déchets comme sources d'énergie.

La question des déchets **touche le cœur de notre modèle économique** (ODD 8) qui doit évoluer pour permette de produire sans gaspillage, tout en garantissant la stabilité de l'emploi et la prospérité collective. Les filières d'économie solidaire pour la réparation et le réemploi en sont une composante, mais la réduction des volumes de déchets par l'évolution des usages et des modes de consommation, et donc de production, remet en question les modèles économiques linéaires. Le développement de modèles circulaires nécessite de réintégrer dans le prix les externalités négatives des matières premières issues de l'extraction primaire pour renforcer l'attractivité des matières premières issues du recyclage ou en imposer l'utilisation via des obligations d'incorporation dans la production. Ce changement de modèle économique doit être accompagné pour ne pas creuser les inégalités sociales et rendre la transition juste et équitable.

La question des déchets nécessite **des infrastructures** (ODD 9) pensées dans un **maillage territorial efficient**, et mettant en œuvre les technologies innovantes pour collecter et





valoriser au mieux matières et énergie dans chaque contexte spécifique de disponibilité foncière et de capacité financière et humaine ;

**Si le recyclage et la valorisation énergétique des déchets contribuent largement à éviter des émissions de GES** (production de matières premières issues du recyclage qui se substituent à des matières premières primaires fossiles, production d'énergie bas carbone en substitut d'énergie fossile), la filière déchets génère également des **GES** à travers les émissions des installations de stockage, formelles ou informelles, et des installations de traitement. L'opportunité de réduire de manière significative les émissions de méthane ou de noir de carbone issu des feux de décharge, grâce à une gestion des déchets adéquate reste à intégrer pleinement dans les NDCs des pays membres de la COP Climat.

La question des déchets est par essence un sujet de **partenariat** et de **coopération** (ODD 17) du fait de la multitude d'acteurs impliqués.

**Ainsi, des engagements des Etats membres des Nations Unies sur la question des déchets sont nécessaires pour contribuer significativement et durablement à l'ensemble des ODD. Nous demandons :**

- 1. Un envoyé spécial aux Nations Unies qui travaille de manière transversale avec l'ensemble des agences de l'ONU pour faciliter la mise en place d'engagements spécifiques par les Etats membres en matière de prévention, d'éco-conception, d'incorporation de matières issues du recyclage dans la production, de collecte et de valorisation matière (recyclage) ou énergétique et autres traitements des déchets résiduels avec les financements et la gouvernance adéquats pour leur mise en œuvre.**

**Cet envoyé spécial faciliterait les missions suivantes :**

- Une sortie des « silos » sectoriels en intégrant le rôle central de la gestion durable des déchets pour l'atteinte de l'Agenda 2030:
  - L'intégration d'un volet 'déchets' et des enjeux de circularité dans les sommets thématiques des Nations Unies, qu'ils soient relatifs à la Santé, à l'Eau, à l'Alimentation, au Climat, à la Biodiversité, à l'Energie, ou encore au Développement urbain
  - L'organisation régulière de Sommets mondiaux ONU consacrés spécifiquement au thème « déchets et développement de l'économie circulaire » en associant les communautés internationales concernées par ces thématiques
- 2. Un ODD spécifique à la gestion des déchets inclu dans l'agenda post-2030, avec des cibles spécifiques sur la prévention, l'éco-conception, l'incorporation de matières issues du recyclage dans la production, la**





**collecte et la valorisation matière ou énergétique et les autres traitements des déchets résiduels , ainsi que sur les modalités de financement.**

## 2. Thématique déchets et changement climatique

Les décharges à ciel ouvert et l'incinération à l'air libre des déchets sont une source majeure de noir de carbone et de méthane, gaz à effet de serre ayant un fort effet de réchauffement à court terme.

L'estimation globale de l'indicateur ODD 11.6.1 réalisée par ONU-Habitat a montré que 40 à 45 % des déchets solides municipaux produits dans le monde ne sont soit pas collectés, soit gérés dans des installations non contrôlées, telles que des décharges à ciel ouvert.

La mauvaise gestion des déchets organiques entraîne des émissions de **méthane**, qui sont considérées comme un domaine d'action prioritaire depuis la COP 27. En effet, les objectifs de réduction des émissions de GES sont généralement mesurés en équivalent CO2 sur une période de 100 ans. Le méthane reste dans l'atmosphère pendant une douzaine d'années, de sorte que sur cette période plus courte, son potentiel de réchauffement global est beaucoup plus élevé que celui utilisé pour les calculs de l'équivalent CO2 sur une période de 100 ans. Selon le cinquième rapport d'évaluation du GIEC (AR5), le méthane est 84 fois plus puissant que le CO2 sur 20 ans, contre 28 fois sur 100 ans. Cela signifie essentiellement que les émissions actuelles de méthane sont trois fois pires pour le changement climatique à court terme, et que des mesures prises dès maintenant pour les réduire seraient trois fois plus efficaces pour atténuer le réchauffement de la planète.

La mauvaise gestion par combustion partielle des déchets riches en carbone (hydrocarbures, huiles végétales, plastiques) contribue aux émissions de **noir de carbone**. La réduction de ces émissions aura un effet immédiat sur la réduction de l'effet de serre, car il s'agit de polluants à courte durée de vie qui sont rapidement éliminés de l'atmosphère. Il est stratégique d'agir maintenant pour freiner le réchauffement de la planète, car les stratégies à plus long terme visant à réduire les autres gaz à effet de serre peinent à être mises en œuvre.

**Réduire les volumes** de déchets signifie réduire la production inutile de biens, en la limitant au strict nécessaire, lesquels nécessitent de l'énergie et des ressources - et produisent donc d'importantes émissions de GES - lorsqu'ils sont transformés en produits finaux. Il s'agit d'un changement à long terme qui nécessite l'action de tous les acteurs industriels et des pouvoirs publics. Le plaidoyer des professionnels du secteur des déchets contribue à inspirer ce changement.

Le renforcement de **l'économie circulaire** est un moyen de conserver les ressources dans les cycles de production en les utilisant plusieurs fois à des fins diverses (prioritairement comme matières premières et à défaut sous forme d'énergie). Au-delà de la nécessité de respecter les limites planétaires en réduisant l'extraction des ressources, l'économie circulaire





peut et doit être conçue pour réduire les émissions de gaz à effet de serre lors de la production des biens nécessaires.

Les professionnels du secteur des déchets accompagnent l'ensemble des secteurs économiques en participant à l'éco-conception et en fournissant des matières premières et de l'énergie bas carbone.

**Ainsi, des engagements des Etats membres des Nations Unies sur la gestion des déchets et l'économie circulaire sont nécessaires pour contribuer significativement à réduire le réchauffement climatique. Nous demandons :**

**Que 100% des Etats membre de la COP climat intègrent un plan déchet dans leur Contribution Déterminée Nationale avec :**

- La réduction des volumes de déchets par une approche d'économie circulaire
- Une réduction à court terme des émissions de méthane par une meilleure gestion et valorisation des déchets organiques
- Une élimination du brulage à l'air libre et d'installations d'incinération dont les émissions ne sont pas maîtrisées pour éliminer le noir de carbone, en considérant comme alternatives le recyclage et la valorisation énergétique avec des émissions maîtrisées.
- La mise en place de solutions bas-carbone de recyclage et de récupération d'énergie
- Le développement de l'utilisation des matières premières issues du recyclage.

### 3. Déchets, aménagement du territoire et protection de l'eau

L'objectif de fournir de l'eau potable saine à plus de 7 milliards d'habitants sur terre ne sera atteint que si les déchets sont collectés et traités partout dans le monde.

La gestion des déchets dans les habitats humains est un défi à relever dans toutes les régions du monde. Elle nécessite une coordination de l'aménagement du territoire, l'implication des citoyens et des changements de comportement, la capacité de mettre en œuvre des solutions de gestion durable par le biais de la réutilisation, du recyclage et de la production d'énergie. Chaque pays, et même chaque ville, a ses propres défis à relever, ce qui nécessite une appropriation locale et la conception de solutions adaptées à l'échelon local.

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les villes est confrontée à des défis similaires pour adapter les solutions au contexte local, identifier la bonne gouvernance et le système de financement pour accompagner l'exploitation selon le principe du pollueur-payeur. D'autre part, l'absence de gestion appropriée des déchets a des effets néfastes sur le drainage et la qualité de l'eau en milieu urbain.

Nous encourageons le partenariat et la coopération entre les autorités chargées de la gestion des déchets solides et les autorités chargées de l'eau et de l'assainissement dans toutes les





zones habitées, afin de développer la vision, les processus d'aménagement du territoire et les mécanismes de financement des services publics dont nous avons tant besoin pour améliorer les services de gestion de l'eau et des déchets dans les villes, qu'elles soient petites ou grandes.

Nos objectifs sont de

- relier les initiatives des villes eau-responsables à celles des villes déchets-responsables,
- inclure la gestion des déchets solides dans les initiatives d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville,
- renforcer les organisations de bassin avec une composante de gestion des déchets solides.

**Nous demandons aux États membres de l'ONU de s'engager à reconnaître la gestion des déchets comme un service essentiel garanti par les autorités publiques et s'engagent et à fournir aux autorités locales les outils juridiques et les ressources financières nécessaires pour assurer ce service, ainsi que la marge de manœuvre nécessaire pour innover et adapter les solutions à leurs contextes locaux.**

#### 4. Déchets et pollutions

Ce groupe thématique couvrira à terme tous les types de déchets et les impacts environnementaux associés. Cependant, nous mettons dans un premier temps l'accent sur les enjeux de pollution par les déchets plastiques mal gérés.

Ce groupe thématique couvrira à terme tous les types de déchets et les impacts environnementaux associés. Cependant, nous mettons dans un premier temps l'accent sur les enjeux de pollution par les déchets plastiques mal gérés.

Bon marché, robustes, légères et versatiles, les matières plastiques sont omniprésentes dans toutes les activités humaines (emballage, transport, électronique, construction, agriculture, habillement, aéronautique, santé, etc.) de par l'étendue des services rendus. Leur utilisation a augmenté de manière exponentielle depuis les années 1950 et devrait encore être multipliée par 2,6 d'ici à 2060 selon l'OCDE. Les enjeux du cycle de vie et de la fin de vie des plastiques ont jusqu'à présent été sous-estimés voire ignorés, aussi bien dans la conception des produits comme dans la mise en place des infrastructures de collecte, tri, recyclage et valorisation. Dans le même temps, les faibles coûts de production des polymères pétro-sourcés rendent la sobriété et la circularité peu attractives pour les industriels. Les conséquences de cette mauvaise gestion ne sont que trop bien connues : une dissémination des plastiques dans tous les milieux naturels, jusque dans les endroits les plus hauts et les plus profonds du monde naturel, avec des effets destructeurs sur la faune, en particulier océanique.

Cette dissémination pose la question de l'impact sur la santé humaine et des écosystèmes de certains composants et additifs ainsi que des micro et nanoparticules de plastiques. Si les





études toxicologiques ont d'ores et déjà permis d'écarter ou limiter strictement certains additifs dangereux (ex : POP, bisphénol A, etc.), l'étude des phénomènes de dissémination, des mécanismes d'interactions avec les organismes, et des impacts sanitaires des matières plastiques et de leurs composants mais aussi de leurs alternatives constitue l'un des champs de recherche scientifique les plus actifs du moment. Cette connaissance est indispensable pour éclairer et cibler l'action publique.

Les professionnels du secteur des déchets plaident en faveur d'une réduction des volumes de déchets plastiques, de la collecte de 100 % des déchets plastiques au niveau mondial et du recyclage de ces déchets par la valorisation des matériaux et, en dernier ressort, par la production d'énergie.

Ainsi, les engagements des États membres de l'ONU sur la question de la collecte et du traitement des déchets sont nécessaires en plus des objectifs de réduction de la production de plastique par les acteurs industriels. **Nous demandons que l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, actuellement en cours de négociation, en plus de fixer des objectifs de réduction des volumes de déchets plastiques :**

- coordonne la production de connaissances scientifiques robustes sur les mécanismes et les impacts sanitaires et environnementaux des pollutions plastiques (GIEC des matières plastiques) ;
- comprenne des engagements sur l'amélioration de la collecte et de la gestion des déchets solides dans tous les pays ;
- intègre des engagements contraignants sur des taux minimum d'utilisation de matières plastiques recyclées dans les produits neufs ;
- adopte une approche ambitieuse de l'éco-conception des produits et emballages plastiques en limitant le nombre de polymères et d'additifs plastiques par utilisation ;
- reconnaisse la valeur de la récupération d'énergie à partir de plastiques non recyclables, lorsqu'elle est effectuée dans des conditions environnementales sûres ;
- Proposition d'ajout pendant la période de commentaire : *aborde l'opportunité d'une Agence Internationale du Plastique, espace de coopération permanente quant aux arbitrages d'usages des plastiques.*

